

AMAZON IMPRIME SES DROITS

LE 3 OCTOBRE 2011 CLAIRE BERTHELEMY

En multipliant ces derniers jours des accords de partenariat avec les grandes maisons d'édition, Amazon modifie durablement le marché du livre français. Et pose ses conditions à un secteur qui n'a pas été en mesure d'imposer un modèle alternatif.

Amazon est un libraire verni. Au terme des accords avec les grandes maisons parisiennes, le site prendra 30% du prix des livres électroniques vendus sur sa plateforme française. Mais surtout, il deviendra propriétaire du fichier source de chaque roman ou essai, contrôlant ainsi, de manière exclusive, la distribution des livres dont il aura reçu les droits. "Quand on voit la force de frappe d'Amazon, on sait que les éditeurs ont tout à y gagner" tente de se persuader une éditrice. Le ton est donné.

Stratégie rodée et anticipation du marché

Amazon et les maisons d'édition françaises souhaitent surtout conquérir un secteur en pleine expansion. Pour Amazon, il s'agit d'imposer une unique solution de lecture numérique : la leur, c'est-à-dire la liseuse Kindle. Pour **Hervé Bienvault**, consultant indépendant sur les stratégies de structuration de contenus et de distribution numérique :



Le but pour Amazon, c'est de reproduire ce qu'ils ont fait aux États-Unis : Amazon c'est 60% de la vente de livres numériques là-bas. Ici, leur stratégie d'expansion est identique et c'est le même principe qu'Apple. Soit proposer un appareil de lecture et un fichier ne pouvant se lire qu'avec une application spécifique, l'idéal pour un modèle vertical. Amazon va à la fois contrôler ce que vous lisez et à la fois contrôler ce que les éditeurs vendent. La situation est monopolistique et leur logique fermée.



Conséquence, un livre acheté ailleurs que sur la plateforme d'Amazon ne pourra pas être lu sur un Kindle. La manœuvre permet de s'assurer la présence du maximum de titres sur son catalogue en ligne, au moment de la sortie en France du nouveau Kindle. Selon le sénateur socialiste David Assouline, **le marché du livre numérique aux États-Unis représente 10% des ventes contre 1% en France**. Mais en 2010, **les ventes ont augmenté sur le continent américain de 202 %**, faisant naître en France un grand intérêt.

Contrôle des catalogues

Théoriquement, Amazon sera seulement limité par la législation sur le prix unique. Mais les **décrets d'application** sont toujours en attente. Pour Anne Chamaillard, directrice commerciale chez **Place des Éditeurs**, détenteurs notamment de Belfond, Lonely Planète et le Pré aux Clercs :



Des acteurs extérieurs à l'édition peuvent s'immiscer dans notre pricing et faire le forcing pour imposer des politiques de prix aux éditeurs.



Pour l'heure, plusieurs librairies en ligne sont en concurrence. Tel Numilog (50 000 titres) appartenant à Hachette, ou EdenLivre créée par Gallimard, Flammarion et La Martinière (5 000 titres). La Fnac est également de la partie et serait sur le point, **selon le site Frenchweb** de lancer une nouvelle liseuse. On imagine difficilement l'enseigne détenue par Alexandre Bompard ne pas réagir à l'arrivée du géant américain. Mais Amazon, en plus de pouvoir offrir à l'acheteur un catalogue plus fourni en ouvrages numériques, possède une visibilité que les autres n'ont pas. Son arrivée – bruyante – modifiera durablement les paysages de l'édition.



Retrouvez tous les articles de **notre dossier** sur OWNI. Image de

Une: Marion Boucharlat.

- **Les éditeurs se couchent en ligne**
- **Livre numérique: quand les auteurs s'en mêlent**

Illustrations et photos via Flickr par **ArnoKath** [cc-by-nc-sa]

ANTOINE DRIARD

le 3 octobre 2011 - 16:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La Fnac n'est pas détenue, mais présidée par Alexandre Bompard. Grosse différence.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CLAIREBERTHELEMY

le 3 octobre 2011 - 17:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Merci pour la précision, correction effectuée.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 3 octobre 2011 - 19:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour que cette affaire ne se termine pas par 2 ou 3 monstres s'occupant aussi des bibliothèques personnelles des utilisateurs, l'urgence serait dans une séparation claire entre des "tenanciers de bibliothèques personnelles" maintenant les "licences/contrats" des utilisateurs (que références, pas copies) d'une part et éditeurs, vendeurs, diffuseurs d'autre part, un peu plus développé ci dessous :

*<http://iiscn.wordpress.com/2011/05/15/concepts-economie-numerique-draft/>
ou texte (2007) :*

http://iiscn.files.wordpress.com/2011/03/copies_licences.pdf

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BS

le 3 octobre 2011 - 21:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

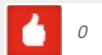


Je me demande à quoi sert ce type de billet.

C'est vite écrit, mal renseigné (il contient une erreur qui le discrédite), et sous couvert de dénoncer des pratiques commerciales, ça sert la soupe à Amazon.

Un librairie qui a juste une librairie avec 80 000 ebooks.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ALIX



le 4 octobre 2011 - 7:30 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est un marché dans lequel on ne pourra plus prêter son livre une fois celui-ci lu. Que deviendront les bibliothèques municipales ? Donc, que deviendra l'accès à la culture pour les enfants et ados ?

Si j'ai pu connaître tout ce que j'ai connu durant l'adolescence, et donc durant la période cruciale des études, c'est bien grâce aux bibliothèques de quartier. Sans beaucoup de ressources, il était possible de lire sans compter. A-t-on pensé à cela ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CRAZYSKY

le 4 octobre 2011 - 8:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Juste comme ça, j'ai un Kindle et je lis à peu près tout ce que je veux dessus. Pourquoi ? Il suffit d'utiliser le logiciel Calibre (Lecteur de livre électronique, gestionnaire de bibliothèque électronique). Il permet de convertir à peu près tous les formats vers n'importe quel format.

Après, leur politique de protection contre la copie avec leur .mobi est juste mauvaise. Mais moins que celle des autres liseuse (FNAC?).

Si la FNAC souhaite être au même plan que AMAZON il leur faudra faire beaucoup de travail sur leur liseuse qui est juste nulle, la lecture de tous les tests suffit de se faire une idée.

La grosse attente pour ma part, c'est l'arrivée d'un Kindle en Français car le fait d'acheter aux USA donne l'impression de se faire enfler. Car au moindre défaut, pour faire fonctionner la garantie, bonjour les FDP.

PS: Jules Verne sur un Ebook c'est juste historique ;)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

INCANUS

le 4 octobre 2011 - 10:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



On est pas dans la merde avec ce type de pratique. Le livre c'est la liberté (de le prêter à qui je veux sans être tracé, de le lire sans que personne ne sache ce que je lis ou aime lire, de le montrer et de le feuilleter comme je veux, sans problème de logiciels, de batterie) et les infâmes du genre d'Amazon ne le conçoivent que comme un produit de plus, à contrôler, formater, surveiller.

Les gogos qui se jettent la-dessus tête baissée ne viendront pas pleurer dans 10 ans quand les conséquences sur la diffusion des ouvrages et la liberté de lecture tomberont comme un couperet, et perso, je refuse de payer pour leur imbécillité.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

22DECEMBRE

le 4 octobre 2011 - 13:20 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Incanus : ça va faire comme la musique et le mp3, des gens partageront, hors de tout contrôle légal, déverrouilleront les drm, utiliseront les réseaux de partage cryptés ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

INCANUS

le 4 octobre 2011 - 13:47 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@22decembre: Certes et je l'espère bien, mais des gens c'est qui? Des gens bien informés, à l'aise avec l'outil etc...

Déjà que la lecture reste une pratique extrêmement différencié selon la classe sociale, si en plus se rajoute une couche d'apprentissage logiciel/périphérique, c'est pas gagné. Je

ne préfère même pas parler du prix d'achat de la tablette qui vient se rajouter à celui de l'ouvrage, franchement scandaleux pour un "objet" numérique.

Enfin de toute façon la lecture sur ces appareils n'est véritablement intéressante que pour les textes courts et les formats magazines/articles/journaux.

Bref, dans tout les cas certains pourraient au moins faire l'effort d'acheter des tablettes de lecture non-proprétaire au lieu de filer leur thune à Amazob et consorts..

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GILLES

le 5 octobre 2011 - 0:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Alix : les bib sont en train de tester ce genre de numérique : tu viens avec ta clef usb, tu mets dessus un fichier avec DRM que tu peux lire chez toi pendant x jours. Après, tu ne peux plus le lire.

Pendant que tu as ce fichier chez toi, il n'est plus dispo dans le cata numérique de la bib, il y redevient dispo après tes x jours de prêts.

Ca fait comme pour le livre papier en fait.

Seul bémol : il faut que ta liseuse soit compatible avec le DRM, alors que les livres papier sont compatibles avec toutes les paire d'yeux ;)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE